



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 26328

## Texte de la question

M. Jean-Marie Aubron attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Congo où des milliers de déplacés, certains parlent de 50 000, sont installés dans des camps aux portes de Brazzaville. Par ailleurs, plusieurs milliers d'autres Congolais sont réfugiés dans les forêts autour de Dolisie, troisième ville de pays. Or, c'est la saison des pluies et tous ces réfugiés sont guettés par la maladie et la faim. Si rien n'est fait, la situation va devenir catastrophique. Ce pays, uni à la France par des liens historiques très forts, a aujourd'hui besoin d'une aide humanitaire d'urgence forte, rapide et efficace. La survie de nombreux Congolais en dépend. Par ailleurs, la France pourrait s'enorgueillir de contribuer à trouver une solution à la guerre civile qui déchire ce pays, qui a déjà fait des dizaines de milliers de victimes et jeté sur les routes une fraction importante de sa population. Il lui demande quelles initiatives la France pourrait prendre pour soulager la population de ce pays.

## Texte de la réponse

La République du Congo qui se relevait à peine de la guerre civile de 1997, a de nouveau été en proie à des affrontements meurtriers. Cette nouvelle éruption de violence touche durement les populations civiles. La situation humanitaire est préoccupante. Plusieurs localités de l'intérieur du pays ainsi que certains quartiers de la capitale ont été vidés de leur population. Par ailleurs, le développement économique et social du pays est gravement pénalisé. L'activité est paralysée, de nouvelles infrastructures ont été détruites. La violence des combats qui ont opposé en décembre et janvier derniers les forces gouvernementales aux éléments armés rebelles a été amplifiée par la faible discipline des troupes engagées et la circulation incontrôlée des armes. Comme le relève l'honorable parlementaire, nombre d'exactions de part et d'autre sont à déplorer, qu'il s'agisse de pillages, de viols ou d'exécutions sommaires. Certains crimes ont pu effectivement prendre une connotation ethnique, sans toutefois qu'ait été constatée une volonté d'élimination systématique de populations sur une base ethnique. La France condamne avec la plus grande fermeté les exactions commises et souhaite que leurs auteurs en soient punis. Il est essentiel qu'il soit mis fin aux débordements constatés au Congo depuis plusieurs mois. Il en va de la responsabilité de tous les acteurs de cette crise, et en particulier de ceux qui ont pris l'initiative de recourir de nouveau aux armes. Face à ce nouveau drame, la France ne demeure pas inactive. Seul pays de l'Union européenne, avec l'Italie, à être représenté par une ambassade sur place, la France s'emploie à soulager les souffrances des populations et à encourager l'émergence d'une solution politique. Cette action s'exerce localement dans des conditions particulièrement difficiles. Au plan humanitaire, la France a été le premier pays à délivrer une assistance aux populations déplacées de la capitale pour un montant de 2 MF à ce jour. L'affrètement d'un avion a permis de fournir des biens de première nécessité à ceux qui avaient dû fuir les combats du mois de décembre dans les quartiers sud-ouest de la capitale. Une aide a également été apportée aux personnes déplacées à Pointe-Noire. Au plan politique, la France estime que toute solution passe par une véritable réconciliation nationale qui réponde aux aspirations de tous les Congolais. Il est indispensable que les parties en présence manifestent leur volonté de trouver une issue à travers un dialogue sans exclusive. La France s'efforce de convaincre les protagonistes de s'engager sur cette voie. Elle espère que l'accalmie que l'on constate sur le terrain depuis quelques semaines créera un environnement plus favorable à cet égard.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Marie Aubron](#)

**Circonscription** : Moselle (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 26328

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 mars 1999, page 1312

**Réponse publiée le** : 3 mai 1999, page 2630